

AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Chemin de la Montagne 2026

La Commune d'ONDRES met à disposition, chemin de la Montagne dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, pour une durée d'une année ans, un emplacement d'environ 200m2, sur la parcelle cadastrée section AB n°150, pour une activité de loisirs de type école de cirque.

Le cahier des charges de la consultation est disponible sur le site internet de la commune d'Ondres (www.ondres.fr).

Remise des dossiers de candidatures : 1 fichier en version électronique à l'adresse foncier@ondres.fr + 1 exemplaire papier avant le :

Vendredi 12 décembre 2025 à 17h00

A l'adresse suivante :

**Madame le Maire d'Ondres
Mairie d'ONDRES
Service Urbanisme & Foncier
2189, av. du 11 novembre 1918
40440 ONDRES**

Les plis ou mails qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service Foncier :
05.59.45.29.11 ou foncier@ondres.fr

APPEL A CANDIDATURES
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
-- CHEMIN DE LA MONTAGNE --

CAHIER DES CHARGES
RELATIF À L'ATTRIBUTION DE L'EXPLOITATION DE DIVERSES OCCUPATIONS
COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
À PARTIR DE 2026

Date limite de dépôt des dossiers : le 12/12/2025 à 17h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1. - OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES

ARTICLE 2. - EMBLACEMENT

ARTICLE 3. - CONDITIONS DE L'APPEL À CANDIDATURES

ARTICLE 4. - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

ARTICLE 5. - CRITÈRES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

ARTICLE 6. - ESTIMATION DES REDEVANCES

ARTICLE 7. - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES

ANNEXE :

- Plan du secteur de la plage « Ondres-Océan »

ARTICLE 1. – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures a pour objet l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, à titre précaire et révocable, en vue de l'exploitation d'un emplacement sur un emplacement situé chemin de la Montagne, parcelle cadastrée section AB n°150.

Cette autorisation est consentie pour une durée d'un an du 1^{er} janvier 2026 au 31/12/2026.

Les périodes d'exploitation et d'ouverture seront fixées dans la convention par la Commune, avec une ouverture obligatoire en juillet et août afin de s'adapter à l'activité du camping municipal.

Le titulaire de l'autorisations devra libérer l'emplacements à la date fixée dans la convention par la Commune et remettre les lieux dans leur état initial, au plus tard le 31/12/2026.

L'autorisation est délivrée à titre strictement personnel, précaire et révocable sans indemnité, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques. Elles ne confèrent aucun droit réel ni aucun droit au renouvellement à leur titulaire.

ARTICLE 2. – EMLACEMENT

Emplacement : un terrain nu d'une surface d'environ 200m² affecté à une activité de loisirs de type école de cirque. Raccordement provisoire électrique à la charge du preneur. Pas de raccordement EU et AEP. Ouverture obligatoire en juillet et août.

ARTICLE 3. – CONDITIONS DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidature ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

La Commune d'ONDRES se réserve le droit d'apporter au plus tard deux (2) jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au présent cahier des charges.

La Commune se réserve le droit :

- de ne pas attribuer le lot si elle le juge opportun ;
- de modifier l'emplacements ou sa caractéristique, à tout moment et sans obligation de justification ;
- en cas d'absence de candidature ou de candidatures jugées inadaptées, de procéder à une attribution libre du lot.

Les titulaires de l'autorisation auront l'obligation d'avoir des structures avec un habillage permettant une insertion dans l'environnement. Les containers bruts ne seront pas acceptés.

ARTICLE 4. – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Le cahier des charges est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le site internet de la Commune d'ONDRES (www.ondres.fr).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Dossier de présentation du candidat et de son expérience professionnelle dans le domaine du commerce, avec lettre de candidature exposant les motivations du postulant et ses objectifs. L'attention du candidat est attirée sur la nécessité, avant tout ouverture au public, de tous les certificats de conformités nécessaires.
- Dossier administratif comprenant les éléments propres à chaque activité figurant dans la rubrique « CONDITIONS GENERALES » du projet de convention, annexé au présent cahier des charges,
- Un dossier technique décrivant la structure à installer **qui sera obligatoirement démontable**.
- Présentation de l'activité (précision sur les emplois créés, description de l'aspect esthétique et visuel de la structure (photos, vidéos...) et de la grille tarifaire des services et prestations vendus, le recyclage des déchets, etc...

ARTICLE 5. – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Pertinence du projet, adapté à l'image de la commune touristique et prise en compte de la complémentarité avec le Camping Municipal,
- Services proposés et adaptation à la vie et l'animation de la Commune,
- Qualité technique de l'offre des aménagements : sens esthétique (nature) et son agencement (aspect esthétique, visuel et sonore), tarifications ; description des moyens : matériel, décoration, mobilier, ambiance... ; démarche de développement durable : gestion des déchets, emballage, empreinte carbone, circuits courts, saisonnalité, labels...
- Adaptation à la démarche et à la politique éco-responsable de la Commune d'ONDRES : propositions et démarches favorisant la protection de la plage.
- Expérience du candidat dans le domaine du loisir, du sport, etc...
- Proposition économique et financière : adéquation des prestations proposées avec les moyens organisationnels, compatibilité des chiffres d'affaires prévisionnels avec la capacité les potentialités de l'outil, capacité et garanties financières, montage juridique, emplois créés et proposition de redevance du demandeur (si supérieur à la redevance minimum de la Commune).

ARTICLE 6. – ESTIMATIONS REDEVANCES

A titre indicatif, les redevances minimums définies par La Commune seront indiquées sur demande effectuée par mail. Le candidat peut faire une proposition qui ne pourra être inférieure au montant indiqué par la Commune

ARTICLE 7. – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidats devront transmettre leur offre par 1 fichier en version électronique à l'adresse courriel suivante foncier@ondres.fr avec en objet : APPEL A CANDIDATURE EMBLEMES SAISONNIERS PLAGE ONDRES-OCEAN 2026 + 1 exemplaire papier en mentionnant sur le pli cacheté :

VILLE D'ONDRES – Service **Aménagement urbain, foncier et urbanisme** – APPEL A CANDIDATURES EMBLEMES SAISONNIERS PLAGE ONDRES-OCEAN 2026

Le pli devra être remis ou adressé par voie postale en recommandé avec accusé de réception, avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent document à l'adresse postale suivante :

Madame le Maire de la Ville d'Ondres
Mairie
Hôtel de ville - Service Urbanisme & Foncier
2189, avenue du 11-Novembre 1918
40 440 ONDRES

Les plis ou courriels qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service :

Aménagement urbain, foncier et urbanisme au 05.59.45.29.11 ou foncier@ondres.fr

* * *

